

# Syndicat des Médecins Réanimateurs (Membre de la CMH)

## Conseil d'Administration

#### Président :

Pr Djillali ANNANE
Service de Réanimation
Médico-Chirurgicale
Hôpital Raymond Poincaré
104, bd R. Poincaré
92380 GARCHES
E-mail:
djillali.annane@aphp.fr

### Secrétaire Général :

Dr Jean-Luc CHAGNON
Service de Réanimation
Polyvalente
Centre Hospitalier
Avenue Désandrouin
59322 VALENCIENNES Cedex
E-mail:
jean-luc.chagnon770@orange.fr

#### <u>Trésorier :</u>

Pr Nicolas TERZI
Service de Médecine Intensive
et Réanimation
CHU Grenoble Alpes
38043 GRENOBLE CEDEX 09
E-mail:

nterzi@chu-grenoble.fr

<u>Secrétariat du SNMRHP:</u> Chantal SEVENS 25, rue Pradier - Esc H

75019 PARIS Tél.: 06 68 52 81 34

E-mail:

chantal.sevens@gmail.com

Je soussigné Djillali ANNANE, Président du SYNDICAT DES MEDECINS REANIMATEURS (anciennement Syndicat national des médecins réanimateurs des hôpitaux publics), dont le siège est sis dans les bâtiments de la Société de Réanimation de Langue Française au 48, avenue Claude Vellefaux à Paris (75010), donne mandat à la SELARL D4 AVOCATS ASSOCIES, sise 53, rue de Turbigo à Paris (75003), pour représenter les intérêts du **SYNDICAT** REANIMATEURS devant le Conseil d'Etat dans le cadre d'un recours pour excès de pouvoir contre la décision en date du 16 avril 2021 par laquelle l'Etat a implicitement rejeté sa demande d'abrogation des décrets n° 2020-1182 du 28 septembre 2020 et n° 2020-1743 du 28 décembre 2020 ayant modifié la grille des praticiens hospitaliers.

Fait à Paris, le 18 avril 2021

Pr Djillali ANNANE